

1er février 2024

Directive concernant la dénomination des sous-unités des Facultés de l'Université

Le rectorat,

vu l'article 19 alinéa 6 de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE), du 2 novembre 2016,

arrête :

But	Article premier La présente directive vise à établir la liste des sous-unités rattachées aux différentes facultés de l'Université et à les désigner par une terminologie uniforme et commune.
Principe et terminologie	Art. 2 ¹ Chaque faculté peut être constituée de sous-unités. ² Sont considérées comme des sous-unités au sens de la présente directive, les instituts, les laboratoires, les chaires et les postes de professeur assistant et de directeur de recherche.
Usage	Art. 3 Les sous-unités seront désignées désormais par l'appellation qui leur est expressément consacrée par la présente directive.
Faculté des sciences	Art. 4 La Faculté des sciences comprend les sous-unités suivantes : a) Institut de biologie (IBIOL) <ul style="list-style-type: none">• Laboratoire de biodiversité du sol• Laboratoire de biologie moléculaire et cellulaire• Laboratoire de biologie de la conservation²• Laboratoire de génétique évolutive• Laboratoire de génomique de la biodiversité¹• Laboratoire de cognition comparée• Laboratoire d'éco-éthologie• Laboratoire d'écologie fonctionnelle• Laboratoire d'évolution du langage¹• Laboratoire de microbiologie• Laboratoire de physiologie végétale• Laboratoire de recherches fondamentales et appliquées en écologie chimique (FARCE) b) Institut de chimie (ICH) <ul style="list-style-type: none">• Laboratoire de chimie bioanalytique• Laboratoire de chimie environnementale c) Centre d'hydrogéologie et de géothermie (CHYN) <ul style="list-style-type: none">• Laboratoire de géothermie et géodynamique• Laboratoire de géothermie et géomécanique des réservoirs• Laboratoire d'hydrochimie et de contaminants• Laboratoire des processus hydrogéologiques

Dans le présent document, les chiffres ¹, ², ³ ont les significations suivantes :

¹ La/le titulaire du poste est un-e professeur-e assistant-e

² La/le titulaire du poste est un-e professeur-e assistant-e avec pré titularisation conditionnelle (PATT)

³ La/le titulaire du poste est un-e directeur-trice de recherche

- Poste d'hydrogéologie stochastique et géostatistique³
- d) Institut d'informatique (IIUN)
 - Chaire de science des données
 - Chaire de systèmes complexes
 - Chaire d'apprentissage automatique
- e) Institut de mathématiques (IMA)
 - Chaire de géométrie différentielle
 - Chaire de mathématiques appliquées
 - Chaire de probabilités
 - Chaire de systèmes dynamiques
 - Chaire de géométrie algébrique
- f) Institut de physique (IPH)
 - Laboratoire temps-fréquence
- g) Institut de psychologie du travail et des organisations (IPTO)
 - Chaire de psychologie du travail
 - Chaire de psychologie de la santé au travail
 - Poste PATT en psychologie du travail et des organisations (IPTO)²
- h) Institut de statistique (ISTAT)
 - Chaire de statistique appliquée

Faculté des sciences économiques

Art. 5 La Faculté des sciences économiques comprend les sous-unités suivantes :

- a) Institut d'Analyse Financière (IAF)
 - Chaire de finance
 - Chaire de finance d'entreprise
 - Chaire de comptabilité financière
 - Chaire en gestion des risques financiers
- b) Institut de Management (IMN)
 - Chaire de marketing
 - Chaire de management stratégique
 - Chaire de marketing management
 - Poste de management de l'innovation²
- c) Institut du Management de l'Information (IMI)
 - Chaire de management de l'information
 - Chaire de management des systèmes d'information
 - Chaire de statistique appliquée
- d) Institut de Recherches Economiques (IRENE)
 - Chaire de micro-économie du secteur public
 - Chaire d'économie internationale
 - Chaire d'économie appliquée
 - Chaire de macroéconomie appliquée
- e) Académie du Journalisme et des Médias (AJM)
 - Chaire en journalisme et communication
 - Chaire en journalisme et communication numérique
- f) Institut Transdisciplinaire de Travail Social (ITTS)
 - Chaire en travail social

Dans le présent document, les chiffres ¹, ², ³ ont les significations suivantes :

¹ La/le titulaire du poste est un-e professeur-e assistant-e

² La/le titulaire du poste est un-e professeur-e assistant-e avec pré titularisation conditionnelle (PATT)

³ La/le titulaire du poste est un-e directeur-trice de recherche

Art. 6 La Faculté des lettres et sciences humaines comprend les sous-unités suivantes :

- a) Institut de géographie (IGG)
 - Chaire de géographie des mobilités
 - Chaire de géographie sociale et culturelle
 - Chaire de géographie politique
 - Chaire de climatologie appliquée
- b) Institut d'ethnologie (IETHNO)
 - Chaire d'ethnologie I
 - Chaire d'ethnologie II
 - Chaire d'anthropologie de l'environnement
 - Poste d'anthropologie des pratiques et productions culturelles²
- c) Institut de philosophie (IPHILLO)
 - Chaire de philosophie générale
 - Chaire de philosophie théorique
 - Poste de philosophie pratique²
- d) Institut de littérature française (ILF)
 - Chaire de langue et littérature françaises du Moyen Age
 - Chaire de littérature française des 16^e et 17^e siècles
 - Chaire de littérature française du 19^e siècle
 - Chaire de littératures et savoirs
- e) Institut d'histoire (IH)
 - Poste d'histoire du Moyen Age et de la Renaissance²
 - Chaire d'histoire moderne
 - Chaire d'histoire contemporaine
 - Poste d'histoire des techniques et de l'innovation de la révolution industrielle à nos jours³
- f) Institut d'histoire de l'art et de muséologie (IHAM)
 - Chaire d'histoire de l'art médiéval et muséologie
 - Chaire d'histoire de l'art contemporain et muséologie
 - Poste d'histoire de l'art moderne et muséologie²
- g) Institut des sciences de la communication et de la cognition (ISCC)
 - Chaire de linguistique et analyse du discours
 - Chaire des sciences de l'information et de la communication
 - Chaire des sciences de la communication et de la cognition

Dans le présent document, les chiffres ¹, ², ³ ont les significations suivantes :

¹ La/le titulaire du poste est un-e professeur-e assistant-e

² La/le titulaire du poste est un-e professeur-e assistant-e avec prétitularisation conditionnelle (PATT)

³ La/le titulaire du poste est un-e directeur-trice de recherche

- h) Institut des sciences logopédiques (ISLo)
 - Chaire de logopédie I
 - Chaire de logopédie II
- i) Institut des sciences du langage (ISLa)¹
 - Chaire de linguistique appliquée
 - Chaire de linguistique française
 - Chaire de dialectologie galloromane et sociolinguistique
- j) Institut d'archéologie et des sciences de l'Antiquité (IASA)
 - Chaire d'archéologie de la Méditerranée antique
 - Chaire d'archéologie préhistorique
 - Chaire de philologie classique
- k) Institut de langue et littérature allemandes (ILLAL)
 - Chaire de littérature allemande moderne et contemporaine
 - Chaire de linguistique allemande
- l) Institut de langue et littérature anglaises (ILLAN)
 - Chaire de littérature anglaise et américaine
 - Chaire de littérature anglaise
 - Chaire de linguistique anglaise
- m) Institut de langues et littératures hispaniques (ILLH)
 - Chaire de littérature espagnole
 - Chaire de linguistique ibéro-romane
- n) Institut de psychologie et éducation (IPE)
 - Chaire de psychologie et éducation
 - Chaire de psychologie socioculturelle I
 - Chaire de psychologie socioculturelle II
- o) Institut de langue et civilisation françaises (ILCF)
 - Chaire de langue et civilisation françaises
- p) Institut de sociologie (ISOCIO)
 - Poste de sociologie²
 - Chaire d'économie territoriale
 - Chaire de sociologie économique
- q) Institut Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM)
 - Chaire d'études des migrations et de la citoyenneté
 - Chaire de politiques des migrations
- r) Laboratoire d'études des processus sociaux (LAPS)
 - Chaire d'études transnationales
 - Chaire de migration, droit et société

Faculté de droit **Art. 7** La Faculté de droit comprend les sous-unités suivantes :

- a) Chaire de droit administratif général et spécial
- b) Chaire de droit de la sécurité sociale
- c) Chaire de droit constitutionnel suisse et comparé²
- d) Chaire de droit européen et de droit de la concurrence
- e) Chaire de droit des migrations
- f) Chaire de droit des obligations et de méthodologie juridique
- g) Chaire de droit des sociétés et de l'entreprise
- h) Chaire de droit fiscal

Dans le présent document, les chiffres ¹, ², ³ ont les significations suivantes :

¹ La/le titulaire du poste est un-e professeur-e assistant-e

² La/le titulaire du poste est un-e professeur-e assistant-e avec pré titularisation conditionnelle (PATT)

³ La/le titulaire du poste est un-e directeur-trice de recherche

- i) Chaire de droit international économique
- j) Chaire de droit civil, de droit international privé et de droit du numérique
- k) Chaire de droit international public
- l) Chaire de droit pénal et de criminologie
- m) Chaire de droit pénal et de procédure pénale
- n) Chaire de droit des contrats, droit de la responsabilité civile et droit privé comparé
- o) Chaire de droit romain, histoire du droit et droit du travail
- p) Chaire de procédure civile et de droit des professions judiciaires
- q) Chaire de propriété intellectuelle
- r) Chaire de droit de l'innovation
- s) Chaire de droits réels et de droit de l'immobilier
- t) Chaire de droit du sport I
- u) Chaire de droit du sport II
- v) Institut de droit de la santé (IDS)
 - Chaire de droit de la santé²
 - Chaires de droit civil et de droit de la santé

Art. 8 La présente directive entre en vigueur le 1^{er} février 2024. Elle abroge et remplace la directive du 1^{er} août 2023.

AU NOM DU RECTORAT :
LE RECTEUR

KILIAN STOFFEL

Dans le présent document, les chiffres ¹, ², ³ ont les significations suivantes :

¹ La/le titulaire du poste est un-e professeur-e assistant-e

² La/le titulaire du poste est un-e professeur-e assistant-e avec prétéitorialisation conditionnelle (PATT)

³ La/le titulaire du poste est un-e directeur-trice de recherche